

DEMANDE DE SUBVENTION 2021
- FOND INITIATIVES ASSOCIATIVES -

Date limite de dépôt du dossier : **14 mars 2021**

Pour la commission C.I.A du mardi 30 mars 2021 de 18h à 20h

Association : _____

Intitulé de l'action : _____

L'association sollicite une subvention d'un montant de :

_____ Euros (maximum 3000€)

Dossier à envoyer à

comiteinitativesassociatives@gmail.com



Dossier reçu le : _____

Instruction à la commission du : **mardi 30 mars 2021 de 18h à 20h**

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association : _____

Nombre d'adhérents : _____

Nom du responsable de l'association : _____

Objet de l'association :

Adresse : _____

CP : _____ **Ville :** _____

☎ : ____/____/____/____/____

Courriel : _____@_____

Site web : _____

Activités de l'association tout au long de l'année :

PRESENTATION DE L'ACTION

Personne responsable de l'action : _____

☎ : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Courriel : _____@_____

Intitulé de l'action : _____

Quartier concerné par l'action : _____

Objectifs de l'action : (à cocher)

Cohésion sociale

- Accompagner la réussite éducative
- Soutenir la prévention de la délinquance
- Renforcer les actions de prévention santé
- Favoriser les relations intergénérationnelles
- Permettre l'accès aux droits et ressources

Développement économique

- Accompagner le public dans sa recherche d'emploi
- Favoriser l'acquisition des savoirs de bases
- Favoriser et diversifier la relation entre les demandeurs et les entreprises

Cadre de vie

- Renforcer les relations entre les différents acteurs
- Mettre en valeur, préserver et développer le cadre de vie
- Améliorer les liaisons entre les îlots et les quartiers

Autres objectifs de l'action :

A quel(s) besoin(s) répond l'action ?

Quels partenaires impliqués dans l'action ?

Qui ? :

Comment ? :

Quelles modalités d'implication du public concerné par l'action ?

Description de l'action en quelques mots

Contenu de l'action :

Nombre de séances :

Durée des séances :

Temps total du public en action :

Public visé

Tranche d'âge :

Homme :

Femme :

Nombre par séance :

Quartier de résidence :

Quelle participation des bénéficiaires ? (financière et/ou à la réalisation)

Moyens mis en œuvre

Humain :

Matériel :

Financier :

Autres :

Y-a-t-il une demande de matériel ou d'un local municipal ? (à lister)

Utilisation de l'espace public ? oui non

Date de mise en œuvre (début) :

Durée :

Outils et indicateurs d'évaluation choisis, au regard des objectifs retenus en page 3 :

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Achats de fournitures		Subvention ASPH- C.I.A	
Achats de matériels		Commune	
Achats alimentaires		EPT Paris Terres d'Envol	
Assurance		Département	
Documentation		Région	
Rémunérations intermédiaires			
Prestations de services		Bailleurs	
Frais d'entrée			
Location		Participation des usagers	
Transports		Fonds propres	
Autres :		Autres :	
TOTAL		TOTAL	

Le total des dépenses doit être égal au total des recettes

Vous pouvez joindre à ce dossier tout document que vous jugerez nécessaire.

Je soussigné(e) _____

certifie exactes les renseignements mentionnés dans ce dossier de demande d'aide financière. J'atteste avoir pris connaissance de la charte de fonctionnement du Fonds d'Initiatives Associatives et m'engage à :

- Fournir toute pièce demandée
- Fournir le bilan de l'action dans les trois mois suivant la réalisation
- Faire mention du soutien de l'ASPH dans les supports de communication

Fait à _____

Le _____ / _____ / _____

Signature du président :

CRITERES DE RECEVABILITE DES PROJETS

Pour bénéficier d'un financement, l'association doit être recensée au secteur Vie associative et les projets proposés doivent d'une part, s'inscrire dans les objectifs précités en page 3 et d'autre part, faire apparaître autant que possible un ou plusieurs des axes transversaux suivants :

La lutte contre les discriminations - La jeunesse - La parité hommes / femmes

Par ailleurs, une attention particulière sera apportée par la commission d'attribution des subventions sur les aspects suivants :

- Lien et complémentarité avec les dispositifs et actions municipales
 - Qualité et nature des partenariats
 - Caractère innovant de l'action et d'animation locale ponctuelle
 - Recherche de mixité de genre, d'âge, de quartier, d'origine, de culture ...
 - Qualification des intervenants, référence à un projet pédagogique ou éducatif
 - Adéquation entre les moyens et les objectifs de l'action
 - Définition de critères quantitatifs et qualitatifs pour évaluer la réalisation, les résultats et l'impact de l'action.
- Chaque association est limitée à un financement de deux projets maximum par an.
 - Le financement FIA peut participer jusqu'à 80% du budget hors contribution volontaire
 - Le financement FIA est réservé aux activités d'animations locales (pas de séjours)
 - La commission d'attribution, indépendante de la municipalité, pourra s'engager sur le financement du projet **sous réserve** de l'accord de la ville sur la mise à disposition de matériel, de personnel, de structure municipale ou de l'espace public.

Le porteur de projet s'engage à :

- **Présenter personnellement son projet devant la Comité d'Initiatives Associatives lors des commissions d'attribution du mardi 30 mars 2021 de 18h à 20h**
- Réaliser son action conformément à ce qu'il a présenté au Comité.

Les porteurs de projets seront toujours incités à autofinancer une partie de leur action. L'éligibilité de l'action à des aides autres que le FIA sera prise en compte lors de l'examen du projet. Les porteurs de projet qui n'auraient pas justifié des dépenses engagées dans le cadre de l'action subventionnée devront rembourser à l'association « SPH » le montant correspondant au premier versement dans un délai maximum de 20 jours francs à compter de la demande formulée par le bureau par tous moyens. Dans le cas où les porteurs des projets n'auraient pas restitué les sommes versées ou n'auront pas remis la fiche d'évaluation du projet, seront exclus des possibilités d'octroi de subventions du FIA.

Chaque porteur de projet s'engage à faire apparaître les mentions « Fonds d'Initiative Associative » et « avec le concours de l'Association SPH » sur tous les documents inhérents à l'action.

Un exemplaire des supports de communication devra être fourni avec le bilan.